

**Mairie d'Erquy**

11 square Hôtel de Ville  
BP 09  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
Fax : 02 96 63 64 70  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com



# RESUME DES DELIBERATIONS

## Conseil municipal

Jeudi 12 décembre 2019

## RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

	Noms et prénoms	Présents	Absents	Mandatés	Procuration / Mandataire
<b>Majorité municipale</b>	GUERVILLY Christiane	1	0	0	
	DUBOS Jean-Luc	1	0	0	
	CHALVET Maryvonne	1	0	0	
	MORIN Yannick	1	0	0	
	LAITHIER Bernadette	1	0	0	
	POTURA Louis-Vincent	1	0	0	
	ROBERT Stéphanie	0	0	1	DUBOS Jean-Luc
	MORGAND Michel	1	0	0	
	RENAUT Sylvain	1	0	0	
	GUILLOT Alain	1	0	0	
	CRAMOISAN Annick	1	0	0	
	BURAUD Nicole	1	0	0	
	BLANCHET Typhaine	0	0	1	MORGAND Michel
	DAYOT Clothilde	0	1	0	
	DENIS Paul	0	1	0	
	DUTARTRE Marie-Paule	1	0	0	
	DUVERGER Béatrice	0	0	1	LAITHIER Bernadette
	LE GOFF Guilaine	1	0	0	
	LEPRETRE Mickaël	0	1	0	
TALBOURDET Nicole	0	1	0		
VERNAY Christophe	0	1	0		
<b>Minorité municipale</b>	BOUVET Sylvie	1	0	0	
	BABIK Michèle	1	0	0	
	JOULAUD Pascale	0	1	0	
	MALLEGOL M-Dominique	1	0	0	
	PELAN Pierre	1	0	0	
	PINEAU Roland	0	0	1	MALLEGOL Marie-Dominique
	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS 01 à 12</b>	17	6	4	

AFFAIRES FINANCIERES. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION-FIXATION LIBRE-VALORISATION DU

VOLONTARIAT DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION SDIS (SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les conditions de révision libre de l'attribution de compensation pour la partie liée à la valorisation du volontariat de la contribution SDIS en prévoyant que le montant de l'Attribution de Compensation de chaque commune engagée dans cette démarche sera revu chaque année par le Conseil communautaire par simple délibération en fonction des montants de valorisation du volontariat communiqués par le SDIS pour l'année n-1

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE : ADHÉSION DE LA COMMUNE AU GIP DU PENTHIEVRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la Commune d'Erquy au Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Penthievre chargé de la production et de la livraison de repas à domicile afin de poursuivre et renforcer le partenariat entre la Cuisine Centrale de la Commune d'Erquy et le GIP du Penthievre.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : CONVENTION DE FOURNITURE DES REPAS AU GIP DU PENTHIEVRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir au GIP du Penthievre, la fourniture journalière des repas à domicile destinés aux personnes âgées de la Commune d'Erquy par le service de la Cuisine Centrale Municipale, moyennant un tarif unitaire de 5,80 € et autorise Madame le Maire à signer la convention.

PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2020. INSCRIPTIONS CONSERVATOIRES AU BUDGET GÉNÉRAL. DÉCISION

CONSERVATOIRE DANS L'ATTENTE DU BUDGET DÉFINITIF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actionner au titre de l'exercice budgétaire 2020 du budget général communal, le dispositif conservatoire des inscriptions prévisionnelles prévu par l'article L.1612-1-3 du CGCT dans la limite du quart des crédits ouverts aux opérations budgétaires de la section d'investissement 2019, ce qui détermine une enveloppe conservatoire de 632.440 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à honorer les engagements de dépenses préalablement souscrits par la collectivité ou susceptibles d'être souscrits en décision d'opportunité pendant la période intercalaire qui précède l'adoption du Budget Primitif 2020 du Budget Général communal.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET GÉNÉRAL. DÉCISIONS MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2019-1.

VARIATION D'AJUSTEMENT A 17.750 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 2019-1 du Budget Général 2019 comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 / DÉCISION MODIFICATIVE n°1 / AJUSTEMENTS DE FIN D'EXERCICE										
CHP	Opé	Article	CF	Libellés	BP Cne	DM n°1	DM n°2	DM n°3	DM n°4	CUMUL
22				Dépenses Imprévues	125 000	-31 950				93 050
011		6042		Facturation LTM Cyber 2018	0	39 700				39 700
011		6574		Subvention Associations	185 000	10 000				195 000
<b>DF</b>	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					17 750				
73		73210		DAC 1 [ CDC-TPU ]*	413 445					413 445
73		73210		DAC 2 [ Prélèvement ]	-301 880	71 100				-230 780
73		73210		DAC 3 [ Bonification ]	30 955					30 955
73		73230		FPIC	74 300	-57 500				16 800
74		74110		DGF Dotation Globale FCT	743 241	1 900				745 141
74		74121		DSR 1, 2 et 3 [BC/PRQ/Cible]	455 249	3 000				458 249
74		74834		DC Exo TFB	2 200	150				2 350
74		74834		DC Exo TFNB	5 000	100				5 100
74		74835		DC Exo TH	101 000	-1 000				100 000
<b>RF</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					17 750				
Dépense Totale de Fonctionnement					6 732 547	17 750				6 750 297
Recette Totale de Fonctionnement					6 732 547	17 750				6 750 297
Solde de la Section de Fonctionnement										

SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS. SUBVENTION A LA SNSM D'ERQUY ET SUBVENTION A L'UCA D'ERQUY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 1.000 € à chaque association.

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE. PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE. PRÉFECTURE 22, GENDARMERIE, TGI & COMMUNE D'ERQUY.

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions), approuve et autorise Mme le Maire à signer le protocole de Participation Citoyenne en partenariat avec la Préfecture des Côtes d'Armor, l'Autorité Judiciaire et la Gendarmerie à l'effet d'améliorer la lutte contre la délinquance. Ce protocole est signé pour une durée de deux ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

RUE DE CLAIRVILLE : RÉGULARISATION FONCIERE. ÉCHANGE PARCELLAIRE CESSION DE PARCELLES PRIVÉES COMMUNALES CADASTRÉES B1655 ET B 2280. INTÉGRATION DES PARCELLES COMMUNALES B 1653 ET 1655 DANS LE DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession par échange sans soulte des parcelles privées communales à des particuliers.

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (CLSPR) EN REMPLACEMENT DE LA CLAVAP ; INSTITUTION DE PRINCIPE LE 14-05-2018. DISPOSITIONS PRESCRITES PAR LA LOI N°2016-925 DU 07-07-2016 (MAJ)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, actualise la composition de la CLSPR (reclassement de l'AVAP sans remettre en cause les dispositions de celle-ci) :

MAJ en CM		LA CLSPR (COMPOSITION)			Abstenus	Votants	Majorité	Erquy Avance	Osons Erquy	Autre Choix		
19-09-2019		COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE										
Délib. Antér.		PRÉSIDENT : LE MAIRE, GUERVILLY CHRISTIANE, OU SON REPRÉSENTANT PERSONNEL LIBREMENT DÉSIGNÉ AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL EN DEHORS DE LA DÉLÉGATION PERMANENTE										
COLLEGE DES MEMBRES DE DROIT (4)		DATES NOMIN	REPRÉSENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL									
01	Le Maire d'ERQUY	19-09-2019	Christiane GUERVILLY									
02	La Préfecture du Département		Le Préfet du Département ou son représentant									
03	La DRAC		Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant									
04	L'ABF		l'Architecte des Bâtiments de France									
5 SIÈGES MUNICIPAUX		DATES DE CM	CANDIDATS DE LA MAJORITÉ		CANDIDATS DE LA MINORITÉ		SUFFRAGES DES TITULAIRES					
01	DUBOS Jean-Luc [A1]	19-09-2019	DUBOS Jean-Luc [A1]	24			00	24	13	24	00	00
02	MORIN Yannick [A3]	19-09-2019	MORIN Yannick [A3]	24			00	24	13	24	00	00
03	MALLÉGOL Marie-Dominique	19-09-2019			MALLÉGOL Marie-Dominique	24	00	24	13	00	24	00
REPRESENTANTQ DES ASSOCIATIONS QUALIFIÉES		DATES NOMIN	REPRÉSENTATION DU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL									
01	Le CAUE	19-09-2019	Représentant Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor									
02	L'APSEE n°1	19-09-2019	Représentant n°1 de l'Association de la Protection des Sites (APSE Erquy Environnement)									
03	L'APSEE n°2	12-12-2019	Représentant n°1 de l'Association de la Protection des Sites (APSE Erquy Environnement)									
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES		DATES NOMIN	REPRÉSENTATION DES INTERETS ECONOMIQUES LOCAUX									

01	CCI des Côtes d'Armor	19-09-2019	M. MORGAND Michel
02	UCA d'Erquy n°1	19-09-2019	Représentant n°1
03	UCA d'Erquy n°2	12-12-2019	Représentant n°2

NUMÉROTATION DE VOIRIE : LIEUDITS CLAIRE FONTAINE, LA BILLAUDERIE, MOULIN AU MOINE, LA FRANCHISE, LA GAMBADERIE, LA VILLE AUX FERMES, LA COCANTIN, LE POINT DU JOUR, LES PETITES LANDES, SAINT-QUERREUC, RUE DU VIADUC ET LE VAUROUAL

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de numérotation de chaque rue ou lieudit.

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL. DÉLIBÉRATION DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEP AU 01/01/2020.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le RIFSEEP, nouveau dispositif indemnité de référence à mettre en place dans l'ensemble des collectivités territoriales. Il concerne les fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ainsi que les contractuels.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

- ✓ Départ du responsable du Centre technique Municipal en mutation vers une autre collectivité.
- ✓ Ouverture d'un Poste d'Adjoint Technique pour assurer les missions d'agent polyvalent en milieu périscolaire et conduite du minibus du CCAS, poste occupé actuellement par un agent contractuel permanent.

INDEMNITÉS COMPENSATRICES POUR FRAIS DE SÉJOUR ET DE TRANSPORT IMPUTABLES AUX MISSIONS ET FORMATIONS EXERCÉES OU DISPENSÉES A L'EXTÉRIEUR. PAR UN AGENT COMMUNAL.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de 106,10 € pour remboursement de frais d'hôtel et péage.

\*\*\*\*\*